



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept

Le : vingt-trois février

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,

s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.

Henry SARRAZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil : 16/02/2017

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 — Votants : 14

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

Absents ayant donné procuration : Gérard ESPINOSA à Jean-Louis PONS, Isabelle MORONVAL à Cathy VIGNE, Nicolas BAUDESSEAU à Valérie BOURGARIT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

Objet : Etablissement Public Territorial du Bassin du Vidourle (EPTB Vidourle): convention pour l'étude hydraulique sur le bassin versant de la Bénovie.

Monsieur le maire expose au conseil que les membres du comité syndical de l'EPTB Vidourle ont décidé, par délibération du 16 décembre 2016, de passer une convention avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup et les communes du bassin versant de la Bénovie pour adopter le plan de financement concernant l'étude hydraulique de ce bassin versant.

Le risque notable qui résulte des crues brutales de la Bénovie et de ses affluents, amènent à proposer une étude du risque inondation, complémentaire du PPri afin de proposer des solutions pour diminuer la vulnérabilité des zones urbanisées.

Cette prestation sera découpée en deux phases : tout d'abord état des lieux et étude hydraulique à partir des données du PPri et de compléments, ensuite, définition des mesures et travaux de réduction de la vulnérabilité + analyse multicritères.

Une convention est proposée qui précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

La part communale s'élève à 2 035,20 €.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, oui l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

Approuve la convention pour l'étude hydraulique sur le bassin versant de la Bénovie, et dit que la part communale de 2 035,20 € sera inscrite au BP 2017.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait. Saussines, le 27 février 2017
Le Maire, Henry SARRAZIN

Certifié exécutoire. Publié le : 27.02.2017
Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication

